

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



MAIRIE
DE
BRANCOURT EN LAONNOIS



L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Marie-Laure ROUYER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs David ALLUITTE, Sandrine BOISSOLLE, Catherine BRANDON Fabien CAGNIET, Audrey COLETO, Nicolas COUSIN, Nadège DELPECH, Wilfried GILLES, Charline LAVAIRE Djamilia MOISSON, Jean-Jacques REMY, Marie-Laure ROUYER, Thierry SLIPECKI, Jean-Marc SUMIEN.

Absente représentée : Mme Céline CAUCHOIS, a donné pouvoir à M. Nicolas COUSIN

Secrétaire de séance : Mme Audrey COLETO

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 / DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de désigner un délégué « Elus » et un délégué « Agents » afin de représenter la Commune auprès des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Monsieur Nicolas COUSIN, représentant les Elus.
- Madame Bénédicte MERLIER, représentant les Agents.

3 / ATTRIBUTION DE DELEGATIONS AU MAIRE

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, délègue à Madame le Maire vingt-sept (27) de ses compétences.

4 / DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts, Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans la Commune. Cette commission est composée :

- du Maire, Président de la Commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par le Directeur des finances publiques parmi une liste de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste qui sera soumise au Directeur des finances publiques.

5 / INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE (RODPP)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil les dispositions du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 relatif au régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Pour chaque chantier éligible à ladite redevance, il pourra être procédé à l'établissement d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la proposition d'instauration de ladite redevance.

6 / VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle la nécessité de délibérer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales. Vu le contexte économique dû à la crise sanitaire, Madame le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des taxes cette année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter cette proposition. Les taux retenus restent donc inchangés pour l'année 2020, soit :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 15,05 %.
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 45,61 %.

7 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité le budget primitif 2020 comme suit :

- section de fonctionnement pour un montant total de 572 826,55 €.
- section d'investissement pour un montant total de 167 612,05 €.

8 / PRIME EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES AGENTS MOBILISES DURANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE DECLAREE DURANT L'EPIDEMIE DE COVID-19

Madame le Maire propose aux membres du Conseil l'instauration d'une prime exceptionnelle, telle que prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, au profit des agents de la Commune ayant été mobilisés pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant la période d'urgence sanitaire due à l'épidémie de COVID-19.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des trois agents de la Commune mobilisés durant cette période d'état d'urgence sanitaire. Le montant de la prime sera fixé par arrêté du Maire.

9 / QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Course cycliste PARIS-CHAUNY

La course cycliste PARIS-CHAUNY traversera la Commune le 27 septembre 2020. Elle empruntera la rue de la Sablière, la rue de la Croix Blanche ainsi que la rue Saint-Maurice. La circulation dans le sens de la course et le stationnement sur les lots seront réglementés durant le passage de la course suivant arrêté communal.

9.2 - Cérémonie du 14 juillet

Une cérémonie sera organisée le 14 juillet aux monuments aux morts. L'Association des Anciens Combattant sera représentée par ses porte-drapeaux.

9.3 - Modification des horaires du secrétariat

A compter du 1^{er} septembre 2020, les horaires d'ouverture du secrétariat de la Commune seront modifiés comme suit :

- Lundi, mardi et jeudi : 13h30 - 17h00
- Mercredi : 8h30 - 11h30
- Vendredi : 8h30 - 12h00 / 16h30 - 18h00

La séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé à la date du vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Audrey COLÉTO



Marie-Laure ROUYER

